



TONICHAUX

AMENDEMENT MINERAL BASIQUE MIXTE

Régule et corrige l'acidité des sols.
Utilisable en agriculture biologique conformément
Au Règlement 834/2007

Composition :

ENGRAIS CE – AMENDEMENT MINÉRALBASIQUE

Amendement Minéral Basique Mixte

Amendement Calcaire

Qualité Standard et Dolomie

Qualité Standard

43% Oxyde de calcium (CaO) total

3% Oxyde de magnésium (MgO) total

Valeur neutralisante : 50

Solubilité carbonique : 55



Usages et doses :

Amendement des sols (terrains de sport, pelouses, massifs floraux, arbustes, feuillus et conifères).

Dose : 125 à 250 g/m² selon le type de terre.

GENCOD	Présentation	Conditionnement
	25 kg pour 250 m ²	Palette de 50 sacs

Descriptif du produit :

L'amendement calcaire magnésien **TONICHAUX** rééquilibre l'acidité des sols. Il stimule l'activité biologique et chlorophyllienne, facilite la circulation de l'eau et de l'air et améliore ainsi la structure du sol. Il rend celui-ci plus meuble et plus perméable, favorisant ainsi un meilleur développement racinaire, facilitant la nutrition minérale des plantes.

Mode d'emploi :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

L'amendement calcaire magnésien s'utilise en préparation des semis, à la plantation ou en entretien, ainsi que sur les terrains sportifs, pelouses des parcs et jardins, massifs floraux, arbustes, feuillus et conifères.
Epancher de préférence une fois au printemps et une autre fois à l'automne.

Dose : 125 g/m² soit deux bonnes poignées (1 poignée = 50 g environ) en terre normale, et 250 g/m² (5 poignées /m²) en terre lourde.

FERTEMIS Parcs et Jardins
1 rue Neuve
27430 SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

www.fertemis-parcs-jardins.fr

